



esnandes

être à la rencontre...

CCAS

Conseil d'administration du mardi 07 avril 2015

L'an deux mil quinze, le mardi 07 avril 2015 à 20h le Centre Communal d'Action Social de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Président Geslin.

Date de la convocation : vendredi 29 mai 2015

Présents : Anne Canaud, Sylvie Sauvignon, Anne Fréhel, Claudette Palluaud, Michèle Gloux, Joseph Merceron, Sylvie Sauvignon, Catherine Fillon, Claude Ferret, Brigitte Maidron, Bernard Brunet, Christian Vignaud, Lucien Texier,

Invité : Frédéric Gloria

Secrétaire de séance : Claudette Palluaud

- **Modification de l'ordre du jour** : Monsieur le Président propose de modifier l'ordre du jour afin d'y inscrire une nouvelle délibération : 2015 – 08 / 04 : Aide Financière : Accord du Conseil d'Administration.
- **Compte rendu** de la précédente réunion du Conseil d'Administration approuvé par 13
- **Projets de délibérations**

2015 – 01 / 04: Approbation du compte administratif 2014

Le compte administratif retrace l'ensemble des opérations de l'année écoulée, soit du 1er janvier au 31 décembre 2014. Le Conseil d'administration du CCAS réuni sous la présidence donne acte de la présentation faite au compte administratif 2014, lequel peut se résumer comme suit :

CCAS – Budget principal

Section de fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Opérations sur l'exercice 2014	10 799,02	7 506,00	-3 293,02
Résultats excédentaires 2013 reportés en 2014		21 905,13	21 905,13
Résultats à affecter	10 799,02	29 411,13	18 612,11

Solde d'exécution de la section de fonctionnement = 18 612,11

Section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Opérations sur l'exercice 2014			
Résultats excédentaires 2013 reportés en 2014		6 726,56	6 726,56
Résultats à affecter		6 726,56	6 726,56

Solde d'exécution de la section d'investissement = 6 726,56

Résultat cumulé :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Opérations sur l'exercice 2014	10 799,02	7 506,00	-3 293,02
Résultats excédentaires 2013 reportés en 2014		28 631,69	28 631,69
Résultats à affecter	10 799,02	36 137,69	25 338,67

CLSH – Budget annexe**Section de fonctionnement**

	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Opérations sur l'exercice 2014	190 737,06	184 981,45	-5 755,61
Résultats excédentaires 2013 reportés en 2014		19 116,83	19 116,83
Résultats à affecter	190 737,06	204 098,28	13 361,22

Solde d'exécution de la section de fonctionnement = 13 361,22

Section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Opérations sur l'exercice 2014	1 339,90		-1 339,90
Résultats excédentaires 2013 reportés en 2014		17 858,40	17 858,40
Résultats à affecter	1 339,90	17 858,40	16 518,50

Solde d'exécution de la section d'investissement = 16 518,50

Résultat cumulé :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Opérations sur l'exercice 2013	192 076,96	184 981,45	-7 095,51
Résultats excédentaires 2013 reportés en 2014		36 975,23	36 975,23
Résultats à affecter	192 076,96	221 956,68	29 879,72

Monsieur le Président du CCAS, quitte la salle du conseil.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration au nombre de 12 , approuvent les comptes administratifs 2014 du CCAS et du CLSH.

Monsieur le Président reprend sa place et la présidence du Conseil d'Administration

2015 – 02/04: Approbation des comptes de gestion 2014

Monsieur le Président présente au Conseil d'administration du CCAS les comptes de gestion du CCAS et du CLSH établis par le receveur municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration au nombre de 13 , approuvent les comptes de gestion 2015 du CCAS et du CLSH.

2015 – 03/04 : Affectation du résultat de l'exercice 2014

CCAS – Budget principal

En application de l'article 9 de la loi du 12 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé ce même jour le compte administratif 2014 qui présente un excédent de :

Fonctionnement : 18 612,11 €

Investissement : 6 726,56 €

Considérant les besoins recensés à cette même date,

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS au nombre de 13 , décident sur proposition de Monsieur Le Président, d'affecter au budget 2015

A la section de fonctionnement (compte 002) : 18 612,11 €

A la section d'investissement (compte 001) : 6 726,56 €

A la section d'investissement (compte 1068) :

CLSH – Budget annexe

En application de l'article 9 de la loi du 12 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé ce même jour le compte administratif 2014 qui présente un excédent de :

Fonctionnement : 13 361,22 €

Investissement : 16 518,50 €

Considérant les besoins recensés à cette même date,

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS au nombre de 13 , décident sur proposition de Monsieur Le Président, d'affecter au budget 2015

A la section de fonctionnement (compte 002) : 13 361,22 €

A la section d'investissement (compte 001) : 16 518,50 €

A la section d'investissement (compte 1068) :

2015– 04/ 04- Budgets primitifs 2015

CCAS – Budget principal

Section de fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
Opérations sur l'exercice	27 217,00	8 604,89
Report de l'excédent 2014		18 612,11
	27 217,00	27 217,00

Section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Opérations sur l'exercice y compris article 1068	6 726,56	
Report de l'excédent 2014		6 726,56
	6 726,56	6 726,56

CLSH – Budget annexe

section de fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
Opérations sur l'exercice	139 166,00	125 754,78
Report de l'excédent 2014		13 361,22
	139 116,00	139 116,00

Section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Opérations sur l'exercice y compris article 1068	16 518,50	
Report de l'excédent 2014		16 518,50
	16 518,50	16 518,50

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration au nombre de 13 , approuvent les budgets primitifs 2015 du CCAS et du CLSH.

2015 - 05/04: Nouveaux tarifs de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement

Vu les activités de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement et les coûts engendrés.

Vu le décret 2014 – 1320 du 03 novembre 2014 qui redéfinit l'accueil de loisirs périscolaire et l'accueil de loisirs extrascolaire.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d' Administration, d'adopter les nouveaux tarifs, par activités, selon les grilles suivantes. Les nouveaux tarifs seront applicables à partir du lundi 06 juillet 2015 :

1) Périscolaire : lundi , mardi, jeudi, vendredi – mercredi matin

	Tarif de base Hors régime	Régime général	QF1	QF 2	QF 3
0,25 heure	0,92 €	0,84 €	0,49 €	0,64 €	0,70 €

2) Périscolaire : mercredi après midi/ Commune et territoire du SIVU

		Tarif de base Hors régime	Régime général	QF1	QF 2	QF 3
13h15 18h30	Forfait	8,86 €	6,58 €	3,52 €	4,74 €	5,34 €
	0,25 heure	0,92 €	0,84 €	0,49 €	0,64 €	0,70 €

mercredi après-midi / Hors territoire du SIVU

		Tarif de base Hors régime	Régime général	QF1	QF 2	QF 3
13h15 18h30	forfait	10,86 €	8,58 €	5,52 €	6,74 €	7,34 €
	0,25 heure	1,17 €	1,09 €	0,74 €	0,89 €	0,95 €

3) Extra scolaire : Vacances / Commune et territoire du SIVU

	Tarif de base Hors régime	Régime général	QF1	QF 2	QF 3
journée	13,30 €	11,03 €	5,18 €	7,68 €	8,74 €
0,75 journée	11,14 €	8,86 €	4,38 €	5,89 €	7,44 €
0,50 journée	8,86 €	6,58 €	3,52 €	4,74 €	5,34 €

Vacances / Hors territoire du SIVU / vacances

	Tarif de base Hors régime	Régime général	QF1	QF 2	QF 3
journée	15,31 €	13,03 €	7,19 €	9,68 €	10,75 €
0,75 journée	13,14 €	10,86 €	6,40 €	7,89 €	9,44 €
0,50 journée	10,86 €	8,58 €	5,52 €	6,74 €	7,34 €

4) Extra scolaire suppléments de sorties et journées exceptionnelles pour toutes les familles

Commune et territoire du SIVU	
Journée	1/2 journée
3,94	2,89
Hors territoire du SIVU	

Journée	1/2 journée
4,94 €	3,89 €

5) Extra scolaire : Garderie (hors déclaration)

Commune et territoire du SIVU / vacances

De 7h30 à 8h30	0,54 €
De 17h30 à 18h30	0,54 €

Hors Commune et hors territoire du SIVU / vacances

De 7h30 à 8h30	0,79 €
De 17h30 à 18h30	0,79 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration au nombre de 13, approuvent les nouveaux tarifs du CLSH, qui seront applicables au 06 juillet 2015.

2015 – 06/04 : Modification du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Vu le décret 2014 – 1320 du 03 novembre 2014 qui redéfinit l'accueil de loisirs périscolaire et l'accueil de loisirs extrascolaire.

Vu la non reconduction, par la CAF, des passeports loisirs

Vu l'avis du Conseil d'Administration, en date du 20 novembre 2014, portant sur la procédure d'exclusion d'enfants.

Il convient de mettre à jour le règlement intérieur sur les points suivants :

- Article 4 : Accueils et horaires (en vigueur au 01 septembre 2015)
- Article 11 : Maladies - Assurances
- Article 12 : Exclusion

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration au nombre de 13, approuvent les modifications du règlement intérieur de l'ALSH.

2015 – 07 / 04 : Délégation de pouvoirs et de signature du Conseil d'Administration au Président du CCAS et en cas d'empêchement à la Vice-Présidente (articles L.123-6 à L.123-8 et R. 123-16 à 123-6 du Code de l'Action Sociale et de la Famille)

Conformément aux articles L.123-6 à L.123-8 et R.123-16 à 123-26 du Code de l'Action Sociale et de la Famille, il est proposé au Conseil d'Administration, de donner, pour la durée du mandat, délégation de pouvoirs et de signature au président du CCAS dans un certain nombre de domaines.

IL est rappelé que les décisions prises par le Président ou la Vice-Présidente, en vertu de l'article Article R123-22 du Code de l'Action Sociale, dans les matières mentionnées à l'article R123-21 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil d'Administration portant sur les mêmes objets.

Toutes les décisions prises en application de la présente délibération doivent être signées personnellement par le Président ou la Vice-Présidente.

Les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'absence ou d'empêchement du Président ou de la Vice-Présidente, par le Conseil d'Administration.

Le Président, ou la Vice-Présidente, doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue.

Le Conseil d'Administration peut toujours mettre fin à la délégation.

Les matières déléguées sont les suivantes :

- 1 - Attribuer des prestations d'action sociale facultatives dans les conditions définies par le règlement intérieur validé par le Conseil d'Administration.
- 2 - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant.
- 3 - Passer tous les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- 4 - Créer et modifier toutes les régies comptables nécessaires au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale et des services qu'il gère.
- 5 - Fixer toutes les rémunérations et régler tous les frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- 6 - Intenter au nom du CCAS toutes les actions en justice ou défendre le CCAS dans toutes les actions intentées contre lui, quels qu'en soient l'objet, la juridiction ou l'instance devant laquelle il est porté et quelque soit la

nature ou l'objet de la procédure engagée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration au nombre de 13, décident

:

- De déléguer à Monsieur Didier GESLIN, Président, les attributions ci-dessus listées et ce, dans les conditions exposées dans la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur Didier GESLIN, Président, à signer tous les actes ainsi qu'à effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- D'autoriser Madame Anne CANAUD, Vice-Présidente, à prendre et à signer tous les actes se rapportant à cette délibération en cas d'empêchement de Monsieur Didier GESLIN, Président.

2015 – 08 / 04 : Aide Financière

Monsieur le Président informe les membres du CCAS d'une demande de secours en argent, de familles esnandaises, compte tenu des difficultés rencontrées

	Montants	Origine de la demande	Objets	Avis	
Mme A W	350,00 €	Orientation du CCAS de La Rochelle	Carte abonnement de transport	Abstention	
				Contre	13
				Pour	

Aide Alimentaire : Demande de renouvellement

Les droits ASSEDIC du conjoint de Madame se terminent au 15 avril.

Une demande Allocation Spécifique Solidarité est en cours.

SITUATION AVEC ASSEDIC

Bénéficiaire	Part enfant(s)	Part adulte(s)	Revenu fiscal	Revenus		Charges	
Mme C L née en 1972	2	2	21500	CAF – AF	129,35	Loyer	450,00
				CAF – PAJE	575,14		assurances
	+		CAF – APL	362,44	énergies	74,00	
	1 (1 weekend/2)		ASSEDIC	990,00	mutuelles	195,00	
				ASSEDIC	990,00	téléphone	20,00
				TOTAL	2056,93	crédit voiture	205,00
				TOTAL	2056,93	TOTAL	1033,33
				1 dette mutuelle : 780 €			
Avis du CCAS :				Reste à vivre : 5 personnes = 204,72€ pour 4 personnes = 255,90€			

SITUATION PREVISIONNELLE AVEC ASS

Bénéficiaire	Part enfant(s)	Part adulte(s)	Revenu fiscal	Revenus		Charges	
Mme C L	2	2	21500	CAF – AF	129,35	Loyer	450,00
				CAF – PAJE	575,14		assurances
	+		CAF – APL	362,44	énergies	74,00	
	1 (1 weekend/2)		ASS	487,00	mutuelles	195,00	
				ASS	487,00	téléphone	20,00
				TOTAL	1553,93	crédit voiture	205,00
				TOTAL	1553,93	TOTAL	1033,33
				1 dette mutuelle : 780 €			
Avis du CCAS : FAVORABLE				Reste à vivre : 5 personnes = 104,12€ pour 4 personnes = 130,15€			

Aide alimentaire : Planning

DATES	INTERVENANTS
Jeudi 07 mai	C PALLUAUD / M GLOUX
Jeudi 21 mai	C PALLUAUD / C VIGNAUD

Jeudi 04 juin	C PALLUAUD / L TEXIER
Jeudi 18 juin	C PALLUAUD / C VIGNAUD
Jeudi 02 juillet	C PALLUAUD / G BACHELIER (à confirmer)
Jeudi 16 juillet	C PALLUAUD / B BRUNET
Jeudi 30 juillet	C PALLUAUD / L TEXIER
Jeudi 13 août	C PALLUAUD / B BRUNET
Jeudi 27 août	C PALLUAUD / M GLOUX

Frédéric GLORIA fait la présentation du bilan annuel de l'aide social

	2011	2012	2013	2014
Nombre de personnes	32	37	47	60
Aide alimentaire	4	4	11	17
APA 1er demande	7	4	2	12
APA renouvellement	8	15	11	4
Hébergement en établissement		1	1	
Aide ménagère	3	1		3
Portage de repas	3			
Aides financières	4	2	9	11
Obligation alimentaires	3	4	5	4
Créations de demandes de logement social		6	8	9
Information orientation		24	25	20

Domiciliation : Avis favorable à La Demande de renouvellement de domiciliation de Monsieur C.

Repas des aînés : La salle Jean-Audineau, n'étant pas disponible à la date du dimanche 04 octobre, il est donc proposé de reporter le repas au dimanche 11 octobre

Fermeture de l'ALSH : Avis favorable à la période de fermeture estivale du lundi 03 au vendredi 14 août 2015

Groupe de travail : retour sur la réunion du mardi 31 mars 2015

Le Conseil d'Administration valide la proposition de mettre en place un dispositif de « bons de transport ». Le cadre réglementaire d'application et les modalités d'attributions seront à travailler.

La création des fiches thématiques débutera au mois de septembre 2015.